



# AVIS PUBLIC

## CALENDRIER 2025 – SÉANCES ORDINAIRES

**AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —**

Les séances ordinaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, pour l'année 2025, se tiendront à compter de 19 h, aux dates suivantes :

- Mardi 21 janvier
- Mardi 11 février
- Mardi 11 mars
- Mardi 8 avril
- Mardi 13 mai
- Mardi 10 juin
- Mardi 8 juillet
- Mardi 12 août
- Mardi 9 septembre
- Jeudi 2 octobre\*
- Mardi 25 novembre\*
- Mardi 9 décembre

Les séances se tiendront à l'endroit habituel, soit à la salle de la mairie située au 460, chemin Principal à Cap-aux-Meules.

\* En année d'élection : La séance ordinaire du mois d'octobre de l'année où une élection générale du conseil municipal a lieu, est exceptionnellement tenue au plus tard le jeudi précédant le dernier jour pour produire une déclaration de candidature.

La séance ordinaire qui suit une élection générale du conseil municipal est exceptionnellement tenue au plus tard le dernier mardi du mois de novembre.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 13 décembre 2024

Alexandra Vigneau, greffière